

Association Le fil d'Arsène
8, allée des Lozères
95000 CERGY

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 27 août 2020

Le 27 Août 2020 à 14 heures, les fondateurs de l'association LE FIL D'ARSENE se sont réunis en assemblée générale constitutive, en distanciel, sur la plateforme ZOOM.

Sont Présents :

Auréliette LETOURNEUR, 3 rue des étangs 27920 st Étienne sous bailleul
Valérie NEGREL, 8, allée des Lozères 95000 CERGY
Cécilia INOSTROZA, 62 boulevard Julien Devos, 27200 VERNON
Félicia INOSTROZA-MICHEL, 62 boulevard Julien Devos, 27200 VERNON
Blandine HEIDMANN, 26 rue des Valmeux, 27200 VERNON
Camille COINTIN, 220 rue le tintoret, 34000 Montpellier
Adeline SCHWEITZ, 8 rue Roger Poullain, 27950 ST MARCEL

L'assemblée générale désigne Valérie NEGREL en qualité de présidente de séance et Cécilia INOSTROZA en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance a envoyé par email, aux présents, le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du bureau
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

- Présentation du projet de constitution de l'association:

LE FIL D'ARSENE sera une association à caractère philanthropique, qui aura pour principal objectif de récolter les fonds nécessaires à une prise en charge à long terme et adaptée au polyhandicap d'Arsène Sagot, petit garçon atteint d'une maladie génétique rare : le syndrome de Sanfilippo.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

- Présentation du projet de statuts (annexe 1)

- Adoption des statuts

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- Désignation des premiers membres du bureau

L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du bureau

Auréliette LETOURNEUR, 3 rue des étangs 27920 st Étienne sous bailleul
Elue Présidente à l'unanimité

Valérie NEGREL, 8, allée des Lozères 95000 CERGY
Elue Vice-Présidente à l'unanimité

Félicia INOSTROZA-MICHEL, 62 boulevard Julien Devos, 27200 VERNON
Elue Trésorière à l'unanimité

Cécilia INOSTROZA, 62 boulevard Julien Devos, 27200 VERNON
Elue Secrétaire à l'unanimité

Blandine HEIDMANN, 26 rue des Valmeux, 27200 VERNON
Elue Secrétaire adjointe à l'unanimité

Camille COINTIN, 220 rue le tintoret, 34000 Montpellier
Elue Chargée de communication à l'unanimité

Adeline SCHWEITZ, 8 rue Roger Poullain, 27950 ST MARCE
Elue Chargée de communication adjointe à l'unanimité

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée de 3 ans, à compter du 1er septembre 2020. L'assemblée générale sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Aout 2021.

Les membres du bureau ainsi désignés acceptent leurs fonctions

- Pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Valérie NEGREL, vice présidente, sera chargée des formalités de déclarations à la préfecture de Cergy (95000)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

La réunion est clôturée à 15h30

Président de séance
Valérie NEGREL

Secrétaire de séance
Cécilia Inostroza

